

ARRÊTÉ MUNICIPAL
AR-numérotage-2021-06

numérotant le Bois Morinet

Monsieur Claude LABARRE, Maire de la Commune de Fay-de-Bretagne ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2213-28 ;

Considérant les autorisations d'urbanisme n° DP 044056 20 E0047 et n° PC 044056 21 E0005 respectivement pour la rénovation d'une habitation et le changement de destination amenant la création d'une autre habitation ;

Considérant la création et la rénovation de logements sur les parcelles n°1365-1139 section B et n°468 section B, dans le cadre des autorisations d'urbanisme précitées, il est nécessaire de mettre à jour la numérotation du lieu-dit le Bois Morinet à Fay-de-Bretagne ;

ARRÊTE

Article 1 : La numérotation du lieu-dit le Bois Morinet à Fay-de-Bretagne est fixée telle qu'elle figure au plan joint.

PARCELLE	ADRESSE
n°1365 et 1139 section B	1 le Bois Morinet
n°1246-1247 section B et n°71 section ZH	2 le Bois Morinet
n°468 section B	3 le Bois Morinet
n°1285-1284-1283-1282-1281-1280-1245 et 451 section B	4 le Bois Morinet

Article 2 : Les propriétaires apposeront le numéro, qui leur sera remis par le Service Urbanisme, sur leur habitation.

Article 3 : Les propriétaires devront assurer l'entretien de leur plaque et pourvoir, en cas de nécessité, à leur remplacement.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fay-de-Bretagne, le 9 décembre 2021

Le Maire,
Claude LABARRE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

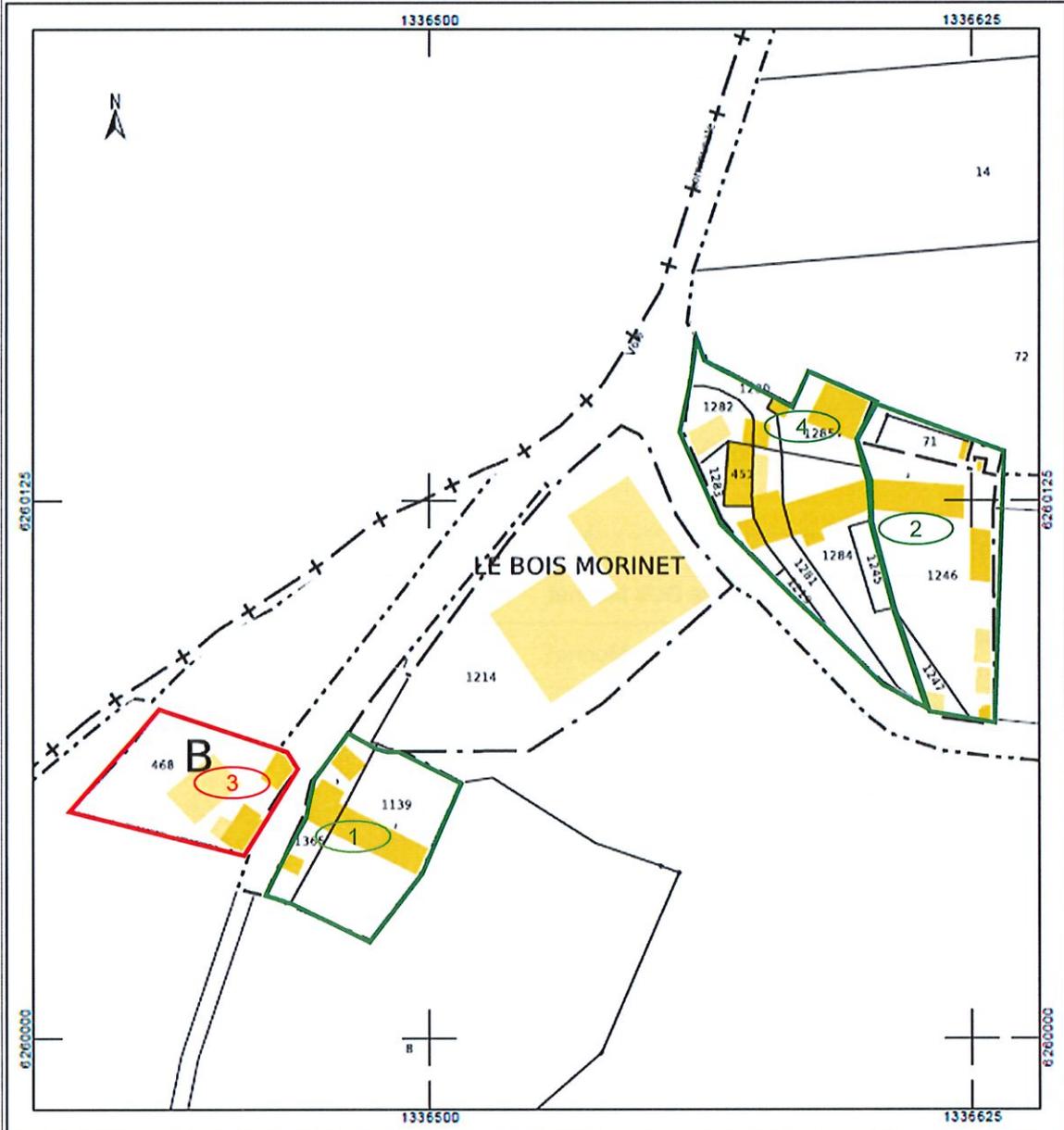
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Publication qui a été reçue en Sous-Préfecture le

publiée le

Acte n°

Plan de numérotage
annexé à l'arrêté n° AR-numérotation-2021-06
Portant numérotation à le Bois Morinet



Numérotation existante

 Limites parcelle renumérotée

 Numéro existant

Bâtiments

 Bâti dur

Nouvelle numérotation

 Limites parcelle renumérotée

 Nouveau numéro